

**Hall F**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° F307 au 3ème Étage**

ENTREE	9,90 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	34,30 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	10,80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,00 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS / WC	6,60 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,40 m <sup>2</sup>
WC	1,10 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>85,10 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	8,30 m <sup>2</sup>
BALCON 2	4,30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>93,40 m<sup>2</sup></b>

PLAN EVOLUTIF

**LEGENDE**

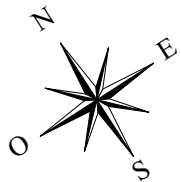
VR	Volet Roulant	SS	Sèche Serviette
VB	Volet Battant	R	Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
++++	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
---	Retombée de poutre		

Série Notaire indice 3 29 mars 2023

Echelle : 0 0,5 1 2m



SAS URBANITA ARCHITECTURE



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.